

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 22 janvier 1841.

FORTIFICATIONS DE PARIS.

Le gouvernement persiste toujours dans son projet de flanquer Paris de forts détachés. Chez lui, c'est une idée fixe; le temps ne l'a ni amortie ni modifiée. Dans la question des fortifications de Paris, les forts sont évidemment l'accessoire, l'enceinte la chose principale. Ce qui préoccupe le pouvoir, ce n'est pas l'enceinte, c'est la construction des forts; s'il concède l'enceinte, c'est uniquement pour les obtenir. Le *Journal des Débats* ne laisse d'ailleurs aucun doute à cet égard. Voici comment il s'exprime dans son numéro du 19 : « Il n'y a qu'un projet de fortifications, le projet de la commission; le gouvernement n'acceptera que celui-là. Il est le résultat d'une transaction. Si la gauche, rompant cette transaction, parvenait à faire rejeter les forts, la chambre, nous n'en doutons pas, rejetterait la loi tout entière. »

Ainsi, il n'y a plus à en douter, on a fait une transaction dans cette question. D'où est donc venu ce besoin de transaction? comment se fait-il qu'on y ait songé? On ne transige que lorsqu'il y a des intérêts divergents en présence. Est-ce que la défense de Paris n'est pas une idée commune pour tous? Est-ce qu'il y a lieu à division sur ce point? On a transigé! Le gouvernement avait donc des intérêts distincts et étrangers à la défense du territoire, car la population ne peut pas avoir d'autre intérêt que cette défense. Oui, on a transigé! Pour pouvoir obtenir les moyens de défendre Paris et pour vaincre les résistances de cour, des hommes qui n'ont jamais dans la tête une pensée complète ont dit : « Donnez-nous l'enceinte, nous vous donnerons en échange les forts. »

Le pays ne transigera pas ainsi, nous l'espérons. L'enceinte est d'une utilité incontestable. Le pays donnera son appui à l'enceinte, il le refusera à l'édification des nouvelles bastilles dont on veut ceindre Paris; il saura faire entendre sa volonté sur ce point.

En toutes choses, il faudrait au moins quelque logique; il faudrait surtout ne pas montrer tant à nu les ficelles à l'aide desquelles on veut exécuter certaines manœuvres. Dans cette occurrence, le *Journal des Débats* ne prend pas tant de précautions; sa pensée, il la publie crûment, sans détours : il ne veut pas de fortifications sans les forts. Il lui faut l'adoption complète du projet de la commission; la moindre modification devra entraîner le rejet de la loi tout entière.

Nous avons examiné avec soin la partie du rapport de M. Thiers relative à la ligne de forts détachés, et c'est dans ce rapport, dont le *Journal des Débats* veut que la chambre adopte aveuglément les conclusions, que nous avons trouvé la preuve même du peu d'utilité des forts pour la défense de Paris. Nous y lisons ce qui suit :

« S'il était possible qu'une ceinture de forts fût une barrière suffisante pour arrêter l'ennemi, nous aurions su nous y arrêter; mais il n'en est rien. Chacun de ces forts présentera quatre ou cinq fronts; les gens de l'art nous ont déclaré qu'une place d'un tel développement n'existerait, pour l'attaquer, ni beaucoup d'artillerie ni beaucoup de temps. »

Cette déclaration faite par les gens de l'art est grave et

décisive. Au point de vue de la défense de Paris, les forts n'ont donc pas d'importance; en effet, pour qu'ils en eussent, il faudrait qu'ils fussent suffisants pour se soutenir mutuellement, pour que leurs garnisons pussent se prêter secours. Etablissez autour de Paris quinze à vingt forts, et vous n'aurez pas une ligne défensive capable d'empêcher les colonnes ennemies de marcher vers Paris et d'y porter le fléau de la guerre; d'ailleurs ces forts, et c'est le rapport de M. Thiers qui nous l'apprend, peuvent être facilement enlevés, et croieraient-ils leurs feux encore plus qu'ils ne peuvent le faire, que des colonnes hardiment dirigées passeraient à travers.

Quoi! ces forts peuvent être enlevés avec facilité, on peut même passer sous leurs feux sans graves inconvénients, et on tient à les élever, on y tient obstinément, on y tient jusqu'à ce point de tout rejeter s'ils ne sont pas votés! C'est donc en vue d'un intérêt étranger à la défense du territoire qu'on les désire. Si on avait la volonté de donner à Paris une force nouvelle de résistance, on songerait surtout à l'enceinte continue, et on s'occuperait peu des forts dont l'utilité est fort problématique au dire même des gens de l'art.

Quant à l'enceinte, personne n'en conteste l'utilité. Sur ce point, il n'y a pas de dissidences sérieuses; il y en a seulement sur l'importance plus ou moins grande qu'on y attache. Jusqu'à ce jour, aucune voix ne s'est élevée pour contester ceci, que des remparts ne puissent grandement aider une population à repousser l'ennemi.

Si nous avions des institutions militaires dignes d'une grande nation, si la loi obligeait tous les citoyens à faire partie de l'armée pendant quelques années, si tous étaient exercés au maniement des armes, ainsi que cela se pratique en Prusse et en Suisse, l'utilité de l'enceinte autour de Paris serait même contestable, car alors nous aurions une armée assez puissamment organisée pour attendre de pied ferme les bataillons ennemis; mais on ne peut pas facilement risquer des combats décisifs avec des citoyens qui savent à peine manier un fusil. Le courage ne suffit pas à la guerre, il faut encore savoir la manœuvre.

Derrière de bonnes murailles, la tactique disparaît, la charge en douze temps est une puérilité. Là, pas de commandements à exécuter, pas d'évolutions; il s'agit tout simplement de tirer vite et de tirer juste, de savoir affronter avec sang-froid les éclats d'une bombe et les meurtrissures d'une balle. Pendant les guerres de la Fronde, on fit cette remarque, que les Parisiens, si braves dans leurs rues, se débandaient facilement quand ils tenaient la campagne. Ce n'est pas que les dangers de la rue fussent moindres que ceux de la frontière, mais ils manquaient de discipline et d'expérience.

Le *Journal des Débats* prétend qu'on calomnie le pouvoir quand on suppose qu'il veut obtenir des forts pour tenir tête à la population de Paris insurgée. Il faudrait, en vérité, se montrer bien aveugle pour ne pas s'arrêter à cette opinion, et pour ne pas y prêter attention.

Nous savons tous en France que les luttes du gouvernement avec la population parisienne sont fréquentes; les barricades ne sont pas assurément de fraîche date dans cette grande cité. Qui pourrait assurer aussi qu'elles sont à jamais

mises de côté, qu'en aucun cas Paris ne s'insurgera contre son gouvernement? Personne assurément. Ceci admis, on arrive aisément à croire que la persistance du gouvernement à obtenir des forts détachés tient à la prévision de nouveaux conflits avec le peuple parisien, et, certes, ce n'est pas le calomnier que de croire que dans des circonstances extrêmes il s'en servirait pour raffermir son autorité méconnue. En nous plaçant dans cette hypothèse, nous ne préjugeons nullement de quel côté seraient le droit et la puissance; nous nous plaçons seulement au point de vue des faits qui peuvent se produire.

Le *Journal des Débats*, en criant à la calomnie, oublie les révélations qui nous ont été faites par M. de Clermont-Tonnerre en 1826. En fidèle sujet de Charles X, ce ministre appelait l'édification de nouvelles forteresses autour de Paris, et disait franchement que c'était dans le but de faire face aux insurrections populaires.

Si les ministres de Charles X avaient présenté aux chambres le projet d'élever autour de Paris des forts détachés, ils n'auraient pas cédé leur pensée, et ils seraient venus dire avec assurance, ainsi que l'a fait M. de Clermont-Tonnerre dans son rapport au roi Charles X : « qu'il y a une évidente utilité à tenir près d'une grande ville une forteresse qui la commande et qui la contienne par la crainte. »

Cette utilité, le *Journal des Débats* n'ose pas l'avouer; mais, encore une fois, elle résulte de la position qu'il a prise dans la question des fortifications; elle résulte de cette déclaration, que la loi tout entière doit être rejetée, si la chambre n'adopte pas les forts détachés.

Quant à nous, nous disons de nouveau que toute la loi doit être rejetée, si on parvient à décider la chambre à adopter les forts détachés; car la loi, telle qu'elle est présentée par M. Thiers, a plus de périls pour l'avenir de notre liberté qu'elle ne nous présente de garanties pour notre nationalité. Ainsi donc, nous ne cessons pas de répéter : *Pas de bastilles!*

« La loi électorale est mauvaise, funeste. Elle substitue le trafic des intérêts privés à la représentation fidèle des intérêts généraux. Elle est fondée sur un principe faux et corrompu. Elle repose sur une base étroite. Elle rabaisse les âmes qu'il faudrait élever. Elle constitue les députés, dont le premier devoir serait d'être indépendants, dans une sorte de servage vis-à-vis des électeurs et des ministres. Cette loi, si elle dure, perdra la France après l'avoir énervée. »

Si nous avions lu ces lignes dans le *National*, nous n'en serions point étonnés : c'est le langage qu'il n'a cessé de tenir tous les jours; mais elles sont empruntées au journal le *Siècle*. Venant du *Siècle*, elles ont un caractère plus significatif; c'est un symptôme curieux des dispositions actuelles du parti que représente ce journal. C'est mieux que cela, c'est une sorte d'amende honorable de la gauche Barrot. La gauche Barrot a voulu autrefois la réforme électorale; elle a même rédigé des programmes, nous ne l'avons pas oublié, mais nous n'avons pas oublié non plus que depuis elle a été complice de la mystification Remilly. En voyant paraître aujourd'hui ces protestations énergiques dont elle avait perdu le secret, nous sommes fondés à croire

Feuilleton.

DEUXIÈME D'UNE LYONNAISE A SON MAIRE,

TOUJOURS A PROPOS DE SON PRINCE.

Vous souvient-il, Monsieur Martin, de l'hiver de 1839, du duc d'Orléans et du bal fabuleux dans lequel vous eûtes l'esprit d'irriter contre vous douze cents jeunes et belles Lyonnaises? Rancuné de femme ne pardonne guère. Je fus à cette époque l'interprète de mes compagnes; je vous dis toute la colère que vos maladresses nous avaient inspirée; je vous promis en leur nom et au mien que nos papas ne vous donneraient pas leurs voix aux prochaines élections. Vous l'avez oublié et nous avons tenu parole. Dans nos valse impossibles, dans nos quadrilles manqués se trouvait tout le secret de votre chute. Permettez-moi de vous donner quelques détails, afin que les ambassadeurs à venir apprennent comment on gagne nos suffrages, et pardonnez-moi de vous révéler quel lien mystérieux il peut y avoir entre des piroquettes et des députés.

Il s'est passé bien du temps et bien des événements depuis ce bal étrange au sujet duquel j'eus l'honneur de vous écrire. Vous avez cessé d'être maire, et moi... — rassurez-vous, je ne fais pas de jeux de mots — moi, je suis mariée. Ce n'est pas devant vous que j'ai prononcé le oui charmant, vous m'eussiez porté malheur, et je suis heureuse.

Quand je lus dans le *Censeur* que vous alliez briguer l'honneur d'une élection, je battis des mains, je trépanai de joie, j'eus un accès de fou rire. Mon père et mon mari crurent un instant que je délirais. C'était un rayon de bonheur à l'espérance d'une vengeance féminine. A propos du *Censeur*, — j'aurais mauvaise grâce à le critiquer, puisqu'il veut bien recevoir et vous transmettre les lettres que je vous adresse, — mais convenez qu'il s'est bien trompé quand il a appelé votre candidature une candidature de clocher. Un clocher, c'est quelque chose d'élevé, de grand, qui parfois reluit au soleil, qui domine les maisons du village, vers lequel ceux qui souffrent tournent un regard d'espérance; eh bien! soyez franc avec moi; entre nous deux, relativement aux hommes, à la société, en quoi pouvez-vous ressembler à un clocher? Une de mes amies qui a une langue de vipère me souffle, à propos de la forme des clochers, une plaisanterie de mauvais goût et que je n'écrirai pas, soyez-en

sûr. Non; votre candidature a été une candidature de chevaux de fiacre, d'omnibus et de cabriolet, pas autre chose.

Les chemins vicinaux du département du Rhône — pardonnez-moi de savoir ces mots-là, mais, quand on se jette dans la politique, il faut en apprendre le langage — les chemins vicinaux du département du Rhône sont en assez mauvais état, vous avez pu vous en apercevoir et moi aussi. Quand j'appris que vous vous mettiez bravement en campagne, que vous alliez courir le pays, malgré la neige et le froid, que, la liste des électeurs à la main, vous alliez de village en village, de porte en porte, quêtant des voix, je compris l'imminence du danger et j'assemblai sur-le-champ le congrès de mes amies. Ce fut un tolle général. On procéda par ordre. Chacune de nous compta le nombre de valses et de quadrilles manqués par votre faute, et chacune jura de vous enlever un pareil nombre de voix. Cela faisait un beau total, vraiment! Ce fut un moment solennel que celui où chacune de nous prononça le fameux JE LE JURE! d'une façon toute romaine. Nous étions graves, sérieuses; il y avait dans cette initiation de jeunes femmes et de jeunes filles aux affaires de leur pays quelque chose de saisissant; nous étions grandies. Nous allions lutter contre un ambitieux, le terrasser, le briser.

Permettez-moi une réflexion avant de poursuivre; car nous sommes bien aises de prouver que dans l'éloignement instinctif que les Lyonnaises éprouvent pour vous, il y a un profond esprit de justice. Les plaisirs publics entrent pour quelque chose dans la vie des peuples, ce nous semble à nous autres jeunes femmes qui les aimons. Les nations ne vivent pas dans le désert, et nous n'avons jamais entendu dire que la civilisation dût empêcher les fêtes d'être brillantes et surtout agréables. Qu'il y ait à la chambre des députés qui fassent des lois pour les hommes, sur la guerre et sur la paix, et sur les élections, nous le permettons; mais qu'il y en ait aussi qui en fassent sur les fêtes et les plaisirs. Nous espérons, messieurs, que cela est de toute justice. Or, quand on a été maire d'une grande ville, et qu'on a donné un bal à son prince, et qu'on n'a fait que des sottises, et qu'on a empêché de danser douze cents jeunes personnes après les avoir invitées exprès pour la danse, on est jugé dans l'opinion, on n'est pas digne de faire des lois pour son pays.

Nous découpons les listes électorales et une demi-douzaine de cartes du département, et nous partimes. Vous fîtes des circulaires

imprimées; nous eûmes les nôtres manuscrites. Vous faisiez partout des promesses menteuses; nous racontions votre vie administrative, sans mentir d'un mot. Vous parliez aux électeurs, nous aux électrices, et vous avez pu voir du jour au lendemain bien des changements, bien des consciences qui hésitaient, bien des promesses retirées. Il est juste que cette mendicité de suffrages dont vous donniez l'immoral exemple trouve sa punition dans les mécomptes.

Pour moi, je fus chargée de vous suivre à l'extrémité du département. J'ai parcouru à quelques lieues de vous Tassin, Craponne, Crézienx, Vaugneray et les hauteurs d'Izeron, en voiture, quand j'ai pu, en amazone quand l'état des chemins ne m'a pas permis de faire autrement. N'est-ce pas que c'est charmant et pittoresque? Comme cette route est belle, taillée ainsi dans le cœur de la montagne! Les grandes lianes pendaient sans verdure des balcons, et dans leur balancement il y avait quelque chose de mélancolique. Les grands arbres courbaient leurs têtes chargées de perles givrées, et dans le fond de la vallée se taisait le ruisseau glacé qui n'était plus qu'un réseau d'argent mat. On appelle cela le deuil, le veuvage de la nature; vos écrivains gâtent tout. Il n'y a pas de deuil dans la nature; il y a diverses formes de beauté, et la terre les prend tour à tour.

Mais peut-être que vous n'avez pas admiré tout cela comme moi. Mon cœur a tressailli d'aise à la vue de ces sauvages beautés; peut-être que le vôtre, racorni par l'ambition, ne s'est pas aperçu d'autre chose que de la neige, du froid et de la difficulté que vos chevaux avaient à monter. Moi j'écoutais avidement les rares oiseaux qui venaient gazoniller sur le bord de la route; mais vous, que vous importaient leurs voix? ils ne sont pas électeurs. S'ils l'avaient été, vous étiez de force à leur promettre un printemps éternel, toujours par suite des sottises idéales des hommes sur le deuil de la nature.

Un jour, mon ardeur m'emporta un peu trop vite, et nous nous rencontrâmes. Vous en souvient-il? vous descendiez de Saint-Symphorien-sur-Coize où vous aviez été solliciter ce bon M. Merlat qui ne sait plus quelle figure faire en politique. Ce brave notaire, à qui le commandant de la garde nationale d'une petite ville des bords du Rhône reprochait un jour d'avoir trois fois retourné son habit

qu'elle est lasse d'être dupe, nous sommes fondés à croire qu'elle a enfin reconnu qu'elle tournait sur elle-même dans ce cercle fatal où viennent s'abîmer périodiquement la gloire et les intérêts de notre pays. En retrouvant son drapeau, la vieille gauche a retrouvé en même temps son coup d'œil politique. Elle a raison quand elle dit : Nous n'avons désormais qu'une issue possible pour échapper à la fâcheuse situation où le pays est engagé, et cette issue est la réforme électorale. Oui, la vieille gauche a raison quand elle répète maintenant avec nous qu'un revirement des chambres et quelques modifications ministérielles ne peuvent rien au mal qui nous dévore.

Sans la réforme électorale, nous en serions toujours réduits à voir les mêmes abus se perpétuer, les mêmes hommes entrer et sortir du pouvoir par la même porte, comme ces comparses de théâtre qui paraissent et disparaissent derrière les coulisses pour se remonter encore et offrir aux yeux l'illusion d'un sénat, d'une armée ou d'un peuple. La réforme électorale seule pourra composer dans la chambre cette majorité compacte que tout le monde appelle, qui dira : Je veux, et qui saura se faire obéir.

On a pu remarquer qu'il n'a pas été pourvu à l'ambassade de Londres, poste que M. Guizot a laissé vacant pour devenir ministre. A diverses reprises, depuis le 29 octobre, on a mis en avant les noms de quelques personnages qui pouvaient prétendre à cette ambassade, mais jamais il n'a été sérieusement question de les y envoyer. M. Guizot a deux raisons pour ne pas se faire remplacer en ce moment : la première, et c'est celle qu'il donne pour qu'on ne puisse pas penser qu'il a un intérêt personnel à laisser la place vacante, c'est que nos relations avec l'Angleterre ne sont pas encore redevenues assez amicales pour qu'il soit urgent de faire des gracieusetés au cabinet anglais en envoyant un ambassadeur à Londres ; la seconde, et c'est là la véritable, c'est que M. Guizot n'est pas tellement sûr de demeurer éternellement ministre, qu'il ne songe pas un peu à l'avenir et au moyen de ne pas se trouver tout-à-fait sans position, lorsque la disgrâce tombera sur lui. M. Guizot compte donc retourner à Londres lorsqu'il lui faudra quitter l'hôtel du boulevard des Capucines, et cette heure fatale il la prévoit déjà.

M. Guizot ne se fait pas illusion sur son impopularité ; il sait bien qu'elle est grande et qu'elle ne lui permettra pas de se mêler des prochaines élections, sous peine de voir le corps électoral lui-même se soulever presque tout entier contre le système dont le cabinet du 29 octobre s'est fait l'instrument. Quand donc viendra le moment des élections, ce sera pour lui une impérieuse nécessité, et il n'est pas seul à le comprendre, de se retirer du ministère. La couronne a trop d'habileté pour le laisser présider au renouvellement de la chambre; elle fera ministres, pour cette époque de crise, des hommes tels que MM. Dufaure et Passy, qui ne sont pas encore aussi compromis que lui, et qui ne réveilleront pas les passions politiques autant qu'il les réveillerait lui-même. Avec MM. Dufaure et Passy, on est sûr de voir revenir à peu près la même chambre ; tandis qu'avec M. Guizot il faudrait presque se résigner à voir surgir une vive opposition.

On prendra les électeurs par une douceur apparente, c'est-à-dire par la ruse, et quand ils auront renvoyé à Paris cette chambre qui s'est toujours montrée si complaisante et si dévouée, on recommencera avec elle ce système de résistance et de réaction qui a tant prospéré depuis dix années.

L'affaire du Douro, qui devait se terminer par la médiation de l'Angleterre acceptée par le Portugal et par l'Espagne, a repris un caractère de gravité qui paraît aux hommes politiques peu éclairés sur la situation de l'Espagne et surtout du Portugal, devoir nécessiter une action à main armée.

Le discours prononcé par la reine dona Maria, à l'ouverture des cortès portugaises, a amené cette nouvelle complication. Le gouvernement espagnol a trouvé que les paroles mises dans la bouche de dona Maria étaient blessantes pour la fierté castillane, et il a résolu d'obtenir satisfaction par les armes dans l'affaire du Douro. En conséquence des ordres ont

en peu de temps, se trouvait plus embarrassé que jamais ; il avait reçu des lettres et des visites pour tous les candidats, il ne savait auquel dire oui, et un paysan qui était venu lui demander conseil disait plaisamment en patois à quelques amis : *Notre monsu Merlat va virer encore une voi.*

Je vous rencontrai donc entre Le Renard et Le Bœuf, sur le ruisseau du Couzon. Vous nous saluâtes avec grâce ; monsieur votre gendre, un beau cavalier vraiment, en fit autant. Je rougis un peu ; je compris à quels lutteurs j'avais affaire, et je redoublai de courage.

Vous souvient-il d'un déjeuner dont je ne citerai pas le lieu pour ne pas abuser de la victoire, et durant lequel une dame qui ne vous connaissait pas parla de vos concurrents en fort bons termes, et de vous d'une façon peu gracieuse ? Votre assurance ne vous abandonna pas ; vous vous nommâtes, et c'était prudent. J'avais passé par là, mon beau monsieur.

Vous revîntes et moi aussi. La beauté de la nature ne m'avait pas empêchée de m'enrhumer, ce qui n'a pas changé mes dispositions pour vous. Ma mission était accomplie. L'histoire de ce qui suivit ne m'appartient plus, Dieu merci ! car on assure que c'est bien triste. On vous a vu, vous ancien juge, ancien maire de Lyon, qui aspiriez à être pair de France, on vous a vu courir d'hôtel en hôtel, à la place du Gouvernement, à la rue de la Bombarde, au Panier-Fleuri, chez Delorme, aller d'étage en étage, de chambre en chambre, prier et solliciter. C'est donc bien peu de chose qu'un député qu'il soit permis à celui qui aspire à l'être de faire de pareilles courbettes ? Si mon mari pouvait descendre à ce point, je demanderais la séparation.

Adieu, Monsieur. Souvenez-vous que les femmes ne pardonnent jamais à qui gâte leurs plaisirs ; sachez bien que si vous vous étiez donné pour le bal toute la peine que vous venez de prendre pour faire une lourde chute, nous ne serions pas vos ennemies, et vous seriez à la chambre le représentant spécial des valseuses et des quadrilles qui vous en ferment aujourd'hui la porte. Si la France perd quelque chose à votre exclusion, elle saura du moins à quoi tiennent les destinées des empires.

Votre servante,

NOËMA.

été donnés pour qu'une armée soit organisée sur la frontière du Portugal. De son côté, le gouvernement de Lisbonne fait à la hâte des préparatifs de guerre.

Mais, nous le répétons, tout ce bruit est en pure perte, tout ce mouvement n'aboutira à rien : l'Espagne et le Portugal ne se battront pas.

Espartero est un homme qui doit sa position à son épée ; il sait qu'il n'a quelque valeur comme personnage politique que lorsqu'il est à la tête de ses troupes, et il voudrait, pour se maintenir dans sa popularité, passer sa vie à guerroyer. C'est lui qui a suscité la nouvelle complication dans la question du Douro. Or, l'Espagne veut du repos et elle en a un immense besoin. Espartero trouvera donc, nous en avons la conviction, de l'opposition dans le sein de la régence même, s'il pousse les choses au point de mettre des régiments espagnols en présence des bataillons portugais, lesquels seraient appuyés par l'Angleterre. Mais le plus grand obstacle à la guerre serait l'impossibilité dans laquelle se trouve le Portugal de soutenir le choc des Espagnols, même en supposant que l'Angleterre lui vînt fortement en aide. Le Portugal n'a ni armée, ni munitions, ni matériel, ni argent ; que faire quand on manque de tout cela à la fois ? rester en paix, et c'est ce à quoi se résoudra le gouvernement de Lisbonne. Il ratifiera le traité objet de la contestation ; la navigation du Douro sera rendue libre à la contrebande espagnole et anglaise, et tout sera dit : pas une amorce ne sera brûlée.

Les journaux s'accordent à penser et à dire que le gouvernement ratifiera le traité conclu par M. de Mackau avec le gouvernement de Buénos-Ayres. Les journaux officiels gardent là-dessus le silence, comme si le ministère avait besoin encore de sonder l'opinion publique avant de se prononcer. Le ministère cependant n'hésite pas, sa détermination est prise, il ratifiera le traité.

Et savez-vous quelle est son excuse ? Nous disons son excuse, parce que, à la nouvelle de la convention de Buénos-Ayres, les organes officiels du ministère n'ont pas défendu l'acte de M. de Mackau ; ils ont crié de toutes leurs forces que la responsabilité en appartenait tout entière à M. Thiers. Le ministère dit : « M. de Mackau n'a fait que suivre ponctuellement les instructions qu'il avait reçues du 1^{er} mars. Le traité nous semble donc à l'abri de tout reproche, du moins en ce qui concerne sa conformité aux instructions de M. Thiers. » Et il ajoute tout bas : « Nous le ratifierons, parce que c'est un fait accompli. »

C'est le *Journal des Débats* qui écrit que le traité est à l'abri de tout reproche, du moins en ce qui concerne sa conformité aux instructions de M. Thiers. Mais ici le *Journal des Débats* n'absent en réalité que M. de Mackau tout seul ; il établit que cet amiral s'est de tous points conformé aux ordres qu'il avait mission d'exécuter. Cette restriction du moins prouve que, dans la pensée du ministère lui-même, le traité n'est point ce qu'il aurait dû être. Cependant le *Journal des Débats* se garde bien d'insinuer que ce pacte honteux ne sera pas sanctionné.

Accepter les faits accomplis, telle est la sublime politique de M. Guizot. N'est-ce pas la politique par excellence des poltrons ? Et il se trouve en France une chambre des députés qui souffre une telle conduite !

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 20 janvier 1841.

Monsieur le rédacteur,

Tous les journaux de l'Allemagne, et aussi les journaux français, ont dit et répété que la Russie formait sur la Vistule une armée de 120 mille hommes avec 420 pièces de canon. (Rappelons-nous bien ce chiffre 420.) Tous nos journaux ont dit aussi que le ministère actuel désarmait et avait même commencé le désarmement de l'artillerie.

Je mets ces deux faits en regard l'un de l'autre, afin de tirer de leur rapprochement une conséquence à laquelle le public, fort ignorant de ce qui se passe dans l'artillerie, est bien loin de s'attendre.

Lorsque, dans les instants belliqueux du ministère Thiers, il a été donné des ordres à tous les corps de l'armée de s'organiser sur le pied de guerre, l'artillerie a au plus trouvé dans chaque régiment cinq batteries qui, quoique assez mal montées, fussent capables d'entrer en campagne ; pour les quatorze régiments c'étaient donc 70 batteries. Chaque batterie sert six bouches à feu ; c'étaient donc 420 bouches à feu seulement que la France pouvait opposer à ses ennemis, c'est-à-dire tout juste autant qu'une seule armée russe, organisée sur la Vistule, serait venue nous en présenter sur le Rhin.

Ne sommes-nous pas une belle puissance militaire... N'est-ce pas bien le cas de désarmer l'artillerie... Au reste, elle est désarmée par le fait, même d'après l'esprit des gens de la paix toujours, car le départ de la classe de 1833 lui a enlevé ses plus anciens canonniers et ses meilleurs sous-officiers, et à présent ce ne sont peut-être pas même quatre batteries que l'on pourrait former par régiment.

Et cependant, si nous avions, comme on le dit, une armée de 500 mille hommes prête à entrer en campagne au printemps (qui n'est pas bien loin), comme il faut trois pièces par mille hommes, il nous faudrait alors pouvoir servir 1,500 pièces de bataille. Or, nous venons de voir que nous ne pourrions pas en servir seulement 420, autant qu'une seule armée russe. L'artillerie est donc des deux tiers au moins au-dessous de son effectif de guerre, et cependant ce n'est pas du jour au lendemain qu'on fait des canonniers et surtout des sous-officiers d'artillerie. Les ministres qui, par lésinerie, laissent ainsi tomber à plat une arme aussi essentielle, ne sont-ils pas bien coupables... N'est-ce pas toujours vouloir opposer ce déplorable prétexte, ce prétexte accusateur, qu'on n'est pas prêt, si un casus belli se présente ?

Une pauvre petite création de trente-deux batteries et de seize emplois de chef d'escadron avait été annoncée par l'ordonnance du 15 novembre dernier ; eh bien ! par lésinerie encore, on ne la met pas à exécution : cela coûterait quelques milliers de francs. Ainsi, lorsqu'on emploie en folles dépenses des centaines de millions, on refusera au pays la nécessaire, l'indispensable, lorsque l'on sait et que l'on voit que par ces fatales économies on compromet les intérêts, l'honneur et l'indépendance de la France !... Est-bien là être administré, être gouverné ?

Agréez, etc.

UN ANCIEN CAPITAINE.

Chronique Lyonnaise.

La commune de Poleymieux, canton de Neuville-sur-Saône, qui se compose de 460 habitants, a souscrit pour une somme de 584 fr. en faveur des victimes de l'inondation.

— On a retiré hier matin de la Saône, près le pont du Change, le cadavre d'un homme vêtu d'une manière élégante et qui n'a pas encore été reconnu. L'état de putréfaction du corps indiquait qu'il a long-temps séjourné dans l'eau.

— Jeudi dernier, à deux heures après midi, un ouvrier charpentier, occupé à travailler à l'embarcadère des bateaux à vapeur de la compagnie Vétillard, quai de la Charité, a eu la jambe prise entre deux pièces de bois et a été grièvement blessé.

— Un avis de M. le maire, en date du 17 de ce mois, fait connaître qu'en suite de la délibération du conseil municipal du 24 décembre dernier, approuvée le 7 janvier par M. le préfet, le tarif des abonnements militaires, c'est-à-dire de la rétribution volontaire au moyen de laquelle tout habitant de Lyon aura la faculté de s'affranchir du logement des gens de guerre pendant l'année 1841, est fixée aux sommes ci-après :

Les habitants non imposés à la contribution mobilière paieront..... 1 f. 50 c.
Ceux imposés à ladite contribution jusqu'à 14 f. 99 c. paieront..... 2
Ceux imposés de 15 à 24 99 3
Ceux imposés de 25 à 34 99 4
Ceux imposés de 35 à 54 99 5
Ceux imposés de 55 à 69 99 6
Ceux imposés de 70 à 99 99 8
Ceux imposés de 100 à 109 99 10
Ceux imposés de 110 et au-dessus..... 12

Les abonnements seront reçus au bureau des logements militaires, à l'Hôtel-de-Ville, tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, savoir :

Pour l'arrondissement du Nord, comprenant les arrondissements des contributions directes dits du Jardin-des-Plantes et de l'Hôtel-de-Ville, depuis le 18 janvier jusqu'au mercredi 3 février.

Pour l'arrondissement du Midi, comprenant les arrondissements des contributions directes dits de Louis-le-Grand et de la Halle-aux-Blés, du 4 février jusqu'au samedi 20 du même mois.

Pour l'arrondissement de l'Ouest, dit de la Métropole, du 22 février jusqu'au 6 mars suivant.

Passés ces délais, les habitants qui ne seront point abonnés seront assujétis, à leur tour de rôle, à fournir aux militaires de passage le logement en nature.

— Le cercle de l'Union, à Cahors (Lot), vient de verser entre les mains de M. Cangardel, banquier, la somme de deux cent cinquante francs, au profit des inondés du Midi.

— On écrit de Valence, le 20 janvier :

Hier mardi, nous avons vu arriver dans notre ville le 1^{er} bataillon des chasseurs à pied, plus connus sous le nom de *tirailleurs de Vincennes*. Conduit par un capitaine commandant et huit officiers, ce bataillon vient d'Alger et se dirige sur le camp nouvellement formé à Saint-Omer.

On ne peut se faire une juste idée des fatigues qu'ont dû éprouver ces braves qu'en voyant leur teint hâlé, bruni tout-à-fait par le soleil d'Afrique, ou en comptant leurs blessures nombreuses, et enfin en comparant leur effectif d'aujourd'hui à celui qu'ils présentaient au mois de mars dernier, quand ils passèrent devant notre ville, se rendant en poste à Alger. De 563 hommes, ils sont réduits à 350 à peine ; 213 sont morts sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux, ces derniers en fort petit nombre.

Le bataillon des chasseurs est reparti ce matin, se dirigeant sur Saint-Vallier, où il séjournera.

COURS DES SOIES DU 17 JANVIER 1841.

La foire d'Aubenas du 17 courant a été des plus belles. La ville a offert pendant deux jours un aspect très-animé. Vendeurs et acheteurs en bonnes dispositions étaient en grand nombre sur la place. Quant aux soies, il y en avait beaucoup partout et de toutes qualités. Aussi les prix se sont-ils maintenus très-hauts et les affaires ont-elles été nombreuses et bonnes. On peut en juger par les prix suivants, pratiqués, à peu de variations près, pendant toute la foire :

le demi-kilog.
10/12 d. soies courantes de pays, 30 50 à 31 50
9/10 d. soies de Joyeuse, belle qual., 31 à 32 50
10/11 d. fr. à vapeur 3/4 cocons, 35 à 36 50
10/12 d. idem 4/5 cocons, 34 à 35
12/13 d. idem 5/6 cocons, 32 à 34

A Romans, le prix des soies est sans variations :

le demi-kilog.
14/16 d. soies ordinaires, 28 à 28 50
12/14 d. soies courantes, 28 50 à 29

Il n'y a pas de demandes pour les filatures d'ordre.

L'Indicateur d'Avignon du 17 annonce que les affaires continuent à être médiocrement courantes sur cette place et les prix un peu stationnaires.

Les soies néanmoins se vendent assez bien.

Trames à deux bouts.

22/24 69 à 70 le kilog.

24/26 67 à 68 —

Organsins fins de pays.

22/24 72 —

24/26 70 —

Grèges de Provence.

12/13 f. 59 —

13/14 58 —

Le marché de Lyon conserve un courant de prix soutenus et une grande activité dans la consommation, mais la marchandise est assez abondante ; il se vend 35 à 40 balles par jour.

Voici de nouveaux détails sur l'explosion du bateau à vapeur le *Cythis*, que nous trouvons dans le *Patriote* de Châlon-sur-Saône :

Vers trois heures, le *Cythis* se mit en marche ; il était monté par MM. Schneider, directeur du Creuzot, Bourdon, ingénieur, et vingt-cinq autres personnes environ, presque toutes attachées aux charniers de la Saône. Les deux mâts de ce petit bâtiment, sa forme élé-

gante et insolite (il n'était pas destiné au service de nos rivières) attirait l'attention des promeneurs.

Sa marche était extrêmement lente, ses évolutions pénibles, et la vapeur paraissait rare et faible; il fut obligé d'aborder au Porto-Guillot et de s'y amarrer. Une demi-heure s'était à peine écoulée lorsqu'on entendit une détonation foudroyante, accompagnée d'une montagne de vapeur et de fumée; quand elle se fut dissipée, le *Cythis* avait disparu... Une terreur électrique saisit la foule des promeneurs d'une partie des quais : on pressentit la catastrophe dont nos concitoyens étaient victimes.

A l'instant, de nombreuses embarcations, où s'étaient élancés des marins et des jeunes gens, se détachèrent de tous les ports de la Saône, et arrivèrent, à force de rames, au Porto-Guillot. L'*Hirondelle* n° 3 chauffa aussitôt et ne tarda pas à les suivre.

Là s'offrirent les traces palpitantes d'un spectacle de destruction et de carnage.

Le pont des chaudières était entièrement brisé, les parties adjacentes déchirées et dépecées. Une large brèche à l'arrière du bateau en avait entr'ouvert la carène et donné passage aux flots qui l'avaient fait sombrer. Des pièces de bois, de fer, de fonte, l'un des mâts avec ses amarres avaient volé en éclats à une grande distance. Les deux patrons du gouvernail, lancés obliquement de huit à dix mètres de hauteur, étaient retombés, l'un dans la Saône, l'autre sur le pont. Revenus de la commotion qui les avait renversés et contusionnés, MM. Bourdon, Schneider et tous ceux que leurs blessures laissaient libres se précipitèrent sur ce théâtre de désolation, afin d'arracher de dessous les décombres du pont et de disputer aux flots qui envahissaient le *Cythis* les infortunés dont on entendait les cris et les gémissements.

Deux ouvriers blessés, dont l'un, Guéron, est retombé sur le bateau après l'explosion, avaient retenu sur l'avant ceux de leurs compagnons qui donnaient encore signe de vie, jusqu'à ce qu'on pût les retirer avec un radeau improvisé par M. Bourdon et les ouvriers du chantier Chatillon; leur zèle a été admirable.

M. Bourdon avait fait des efforts inouïs mais inutiles pour sauver M. Pognon, son beau-père, qui dormait dans la chambre de repos au moment de l'explosion. La femme Souyot et toute sa maison avaient prodigué les premiers soins aux blessés avec une intelligence et une effusion de cœur qu'on ne saurait trop reconnaître.

Mais l'eau couvrait déjà le pont ou plutôt les débris les plus élevés du *Cythis*; l'opération du sauvetage touchait à son terme. MM. Bourdon et Schneider, et tous ceux qui portèrent des secours dans ce sinistre, ne quittèrent ce triste parage que lorsque toute tentative fut devenue impuissante, et après avoir déployé un sang-froid, un courage et un dévouement dignes d'éloges.

Tout ce qui avait pu être arraché au feu et à l'eau fut recueilli dans les embarcations. Les uns portaient des blessés et des mourants, les autres des morts et des tronçons de cadavres. Ce lugubre cortège vogua silencieusement vers l'hospice.

Le *Cythis*, bateau à vapeur de la force de trente chevaux, à moyenne pression, détente sans condensateur, était destiné au service du remorquage de l'écluse de Martignat, à Marseille. Ce bateau avait été commandé par la compagnie la *Cythis*, à Pont-sur-l'Oignon, près de Grey, d'après les dessins de M. Amédée de Burat, de Paris. Par la suite de la faillite de l'établissement de Pont-sur-l'Oignon, ce bateau n'ayant pas été terminé, MM. Schneider, du Creuzot, se chargèrent de l'achever et ne fournirent que la machine et la cheminée. Le bateau fut monté dans leurs ateliers de Chalon-sur-Saône.

Dans le premier essai fait dimanche, M. Bourdon, ayant reconnu que la marche était paralysée par l'insuffisance de la vapeur et par la faible tension à laquelle elle s'élevait, ordonna d'aborder au Porto-Guillot pour dégraisser les grilles et substituer du charbon de meilleure qualité.

D'après la déclaration de MM. Bourdon et Schneider, cette opération était terminée, l'équipage s'était rembarqué, et ces messieurs, après s'être assurés que tout était en parfait état dans la machine, s'entretenaient d'une réparation à faire à une soupape, lorsque l'explosion eut lieu. Toutes les personnes qui à cet instant fatal étaient dans la machine ayant péri, on ne peut élever que des conjectures sur la cause de l'explosion jusqu'à ce que les gens de l'art aient pu examiner les débris du bateau encore submergé.

Toutefois, l'opinion générale des mécaniciens attribue la cause de cet événement au système défectueux de la chaudière. M. le procureur du roi, qui a commencé une information judiciaire sur ce désastre, a donné des ordres pour que les restes du *Cythis* fussent retirés immédiatement de la Saône.

On attend avec anxiété le résultat des investigations de la science et de la justice.

Paris, le 20 janvier 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés s'est réunie hier, comme on sait, dans ses bureaux pour l'examen du budget de 1842. La discussion, dit le *Journal des Débats*, a été générale et a porté principalement sur l'ensemble du système financier de M. Humann. Les deuxième et quatrième bureaux ont déjà entamé l'examen par chapitres des budgets des divers ministères, et il est à présumer que tous les bureaux pourront nommer leurs commissaires avant la fin du mois. Les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, sur lesquels portent les principales différences qui existent entre le budget de cette année et ceux des années précédentes, seront l'objet d'un examen attentif des bureaux.

— La chance tourne décidément contre M. Martin (du Nord). Il y a quelques jours, c'était la chambre des mises en accusation de la cour royale de Douai qui décidait qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le *Libéral* et l'*Echo du Nord*; le lendemain, nous apprenions que la chambre du conseil du tribunal de Nantua avait également préservé des rancunes du parquet le *Patriote de l'Ain*. Aujourd'hui, notre correspondance particulière de Mézières nous apporte une bonne nouvelle; l'*Espoir des Ardennes* et le *Nouvelliste*, qui avaient été cités directement devant la cour d'assises en vertu des lois de septembre, viennent d'être renvoyés par le jury des fins de la plainte. L'*Espoir* a été défendu par M^e Jules Favre, du barreau de Paris, dont l'admirable plaidoirie a provoqué à plusieurs reprises les applaudissements de l'auditoire.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JANVIER.

Avant l'ouverture et au commencement de la bourse, la rente montrait encore une assez forte tendance à la baisse. On a coté un moment au parquet 77 10; mais alors a commencé une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et le dernier cours au parquet a été 77 35.

A quatre heures, elle était demandée à ce prix.

5 0/0, 112 40; 4 1/2 0/0, 102 50; 4 0/0, 99 00; 3 0/0, 77 30; banque, 3250; obligations de Paris, 1262 50; Naples, 101 75; dette active d'Espagne, 25 5/8; États-Romains, 100 00; 5 0/0

belge, 98 5/8; 30/0 belge, 69 00; banque belge, 882 50; Caisse-Lafitte, 1045 00, 0000 00.

INONDATIONS.

On écrit de Déville, 15 janvier, au *Journal de Rouen* :

« Un déplorable malheur est arrivé ici pendant la dernière nuit. Des ouvriers veillaient pour tenter de sauver les marchandises et autres objets entraînés par le torrent qui désola la vallée. Cependant M. Rhem, manufacturier, qui porte à ses ouvriers le plus vif intérêt, leur avait recommandé d'agir avec la plus grande prudence et de ne point exposer leur vie. Malheureusement son contre-maître, homme d'excellente conduite, a oublié ces sages avis; son courage l'a emporté, et il a péri victime de son dévouement.

» Ce soir, la vallée de Déville, ordinairement si brillante de lumières, est dans l'obscurité la plus complète. Toutes les usines chôment.

« On parle de deux autres personnes qui auraient péri du côté de Maromme, et d'une maison qui se serait écroulée. Nous manquons de détails. »

Des lettres de Duclair et de Pavilly, insérées dans la même feuille, contiennent de longs détails sur les désastres occasionnés par les inondations.

« De mémoire d'homme, dit la lettre de Pavilly, on n'avait vu les deux rivières se réunir aussi fortes à travers les différentes issues qu'elles se frayaient dans le bourg; plusieurs personnes, qui avaient voulu passer à cheval par-dessus le pont de pierre, sont tombées à l'eau et ont été retirées aussitôt.

» Dans toute la vallée de Pavilly à Duclair, de même que dans la vallée de Malaunay et du Houle, tout a été inondé; des vannages et des bois ont été enlevés, des murailles, des filatures renversées, etc. Aussi y a-t-il chômage aujourd'hui dans tous les établissements; on allumait hier les réverbères à l'aide d'un homme monté sur un cheval. Tout Pavilly était submergé. »

— On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 17 janvier :

« Les eaux de la Sarthe et de l'Huisne ont cru, ces jours derniers, d'une manière alarmante. Toutes les prairies qui environnent le Mans sont inondées. Hier, vendredi, le niveau de la Sarthe était supérieur à tous les barrages, l'eau débordait dans les rues de l'une et l'autre rive; au coin de la rue Saint-Jean, quartier du Pré, les chevaux s'enfonçaient dans l'eau jusqu'au poitrail. L'allée inférieure de l'avenue du Greffier était en partie inondée. Plusieurs arches du pont Saint-Jean étaient déjà fermées et le courant s'engouffrait violemment dans l'arche du milieu. Il y a vingt-cinq ans, au dire des habitants de la basse ville, que l'on n'a vu la Sarthe s'élever aussi haut.

» Aujourd'hui, 16, à quatre heures du soir, les eaux ont baissé de trente centimètres environ. »

Nous lisons dans le *Radical du Lot* :

La ville de Caussade a eu sa réunion de patriotes. Cette assemblée, réunie chez un officier de la garde nationale, était composée de plus de cinquante citoyens; on y comptait des conseillers municipaux, des officiers, sous-officiers et délégués de la garde nationale, des électeurs, des négociants, des marchands, d'anciens militaires, les principaux maîtres-ouvriers et industriels de la ville.

M. Regagnac, notre compatriote, membre du comité réformiste de Montauban, après avoir exposé la mission dont il était chargé, remit les modèles de la pétition pour la réforme électorale, développa l'urgence de cette réforme, unique moyen pour la France de sortir de l'humiliation dans laquelle vient de la placer un ministère anti-national. L'assemblée a unanimement signé la pétition; elle a aussi nommé une commission chargée de recueillir les signatures des citoyens de la commune. Cette commission nommée à l'unanimité est composée de MM. Vaisse, ancien maire; Boudet, ancien député; Sabathie aîné, conseiller municipal; Guibert de Sarrie, conseiller municipal; Bosc aîné, officier de la garde nationale; Alté, propriétaire-électeur; Blandinière (Henri), propriétaire-électeur; Teulière (Jacques), maître bottier, grenadier de la garde nationale; Laborie, sous-officier de la garde nationale.

Tribunaux.

La *Gazette des Tribunaux* rend compte des deux affaires qui suivent :

Un procès soumis à la huitième chambre donnait encore un nouvel et déplorable exemple de la brutalité avec laquelle sont traités quelquefois les enfants.

Bourgeois et sa femme étaient accusés d'avoir exercé les plus horribles traitements sur deux de leurs quatre enfants et principalement sur leur petite fille âgée de 7 ans. Ces excès étaient inspirés à la femme Bourgeois par son aversion pour ces deux enfants, qu'elle n'avait pas nourris elle-même comme les autres.

La jeune Eléonore, soumise à l'examen des médecins, présentait, sur toutes les parties du corps, les traces des violences les plus graves; les tumeurs et les fractures constatées provenaient des coups répétés qu'elle avait reçus.

Les témoins ont déclaré qu'ils avaient plusieurs fois entendu les cris de la malheureuse enfant et que les coups qu'elle recevait retentissaient jusqu'à eux. Il est résulté encore de ces témoignages que, lorsque la femme Bourgeois sortait, elle laissait ses trois enfants sur le carré ou les envoyait dans les lieux d'aisance où ils se tenaient tous trois accroupis, le plus jeune entre les deux plus âgés, et qu'elle ne leur laissait aucun aliment.

Un autre témoin a déclaré qu'il avait surpris un jour le garçon de 5 ans ramassant dans un tas d'ordures des écorces de melon et les dévorant; lui-même a plusieurs fois donné quelque nourriture à ces enfants qui paraissaient souffrir de la faim.

M. de Charencey, substitut, a énergiquement flétri cette abominable conduite des prévenus et a requis du tribunal une condamnation sévère.

Le tribunal a condamné Bourgeois à 6 mois de prison et sa femme à 3 mois de la même peine.

Auguste, joli petit garçon d'une douzaine d'années, eut le malheur d'échoir à sa mère, lors de la séparation amiable qui eut lieu entre ses parents. Nous disons le malheur, car la marâtre, en lui donnant plus tard un frère illégitime, sembla, par ses fureurs dénaturées, vouloir s'en prendre en quelque sorte de ses désordres mêmes à ce pauvre Auguste, qui en était bien involontairement le témoin. Il est rare en effet de rencontrer jamais un pareil acharnement de lâches cruautés déployé par une mère sur son faible enfant : coups de pied, coups de poing, manche à balai, nerf de bœuf, tout était bon pour cette mégère, qui trouvait pourtant quelques caresses pour l'enfant né de ses désordres, tandis que son enfant légitime elle l'attachait nu, plusieurs nuits de suite, au pied de son grabat, lui défendant même de crier et de se plaindre. C'est plus que ne fait le bourreau; mais ce qui passe toute croyance, un jour, pour se débarrasser d'Auguste, elle veut le faire enfermer dans une maison de correction. Il fallait au moins un sujet de plainte; elle suppose un vol de cinq francs dont elle accuse son fils. L'innocent ne veut pas se prêter à cette infâme supercherie; sa mère le menace et parvient à refouler le sentiment d'honneur qui se soulevait dans ce jeune cœur révolté.

« Si tu avoues, lui dit-elle, tu n'auras que trois mois de correction; si tu ne veux pas avouer, tu en auras pour six ans de galères. »

Sans trop comprendre la différence, Auguste avoua et fut enfermé deux mois dans une maison de correction.

Tant de perversité devait enfin recevoir son juste châtiment; sur la clameur publique, la justice s'émut. M. le docteur Olivier (d'Angers) fut chargé de visiter la victime, et son rapport constata qu'il a remarqué sur le corps d'Auguste des traces de mauvais traitements.

Traduite devant la police correctionnelle, la femme Boutin est condamnée à deux mois de prison. L'homme qui l'a recueillie, et que la prévention signale comme son complice, est condamné à un mois de la même peine.

La police correctionnelle qui punit de six mois de prison de si abominables délits est la même qui a puni M. Bergeron de trois ans de prison pour avoir vengé par une voie de fait son honneur gravement outragé!

M. La Mennais, pour avoir écrit quelques éloquentes pages, est condamné deux fois plus fort qu'un père barbare coupable d'avoir torturé son enfant, et six fois plus fort qu'une mère qui, non contente de maltraiter horriblement le sien, le dénonce fausement à la justice, et le fait condamner comme un voleur!

Comparez!

D'après le dernier relevé des aliénés fait en Angleterre par l'ordre du parlement, il paraît que le nombre total pour la Grande-Bretagne est de 20,000. La plupart de ces aliénés sont pauvres; mais les riches sont loin d'être exempts de la folie, et il a été constaté, en 1833, que le revenu annuel de 399 aliénés renfermés par ordre du gouvernement montait à 10 millions 600 mille francs. Le revenu moyen de chacun d'eux était environ de 20,000 francs. Si l'on suppose que le capital qui fournit ce revenu rapporte 4 0/0, ce capital sera donc de 191 millions 225 mille francs. Or, comme on ne peut porter à une somme inférieure à celle-ci l'avoir des 3 mille malades qui sont soignés dans des établissements particuliers, la propriété des fous de l'Angleterre doit être au moins de 350 millions et leur revenu annuel de 15 millions. Ce calcul, dont nous laissons la responsabilité au journal de médecine anglais auquel nous l'empruntons, *The Lancet*, montre quelle immense fortune est confiée aux mains du gouvernement ou des personnes étrangères chargées de l'administrer. On comprend encore dans combien de dépenses doit entraîner l'établissement d'une maison destinée à recevoir des aliénés habitués au confortable et au luxe de leurs familles.

Les propriétaires de ces établissements, dont la plupart sont hommes de savoir, y ont enfoui des sommes immenses. Le docteur Fox, par exemple, a dit devant le comité de la chambre des lords qu'il avait dépensé 875,000 francs à Brinsington-House, près de Bristol.

L'âge auquel la folie se développe le plus communément paraît ne pas être le même dans les pays où cette maladie a été étudiée avec le plus de soin. Aux États-Unis, sa plus grande fréquence a lieu de 20 à 30 ans, tandis qu'en France et en Angleterre, c'est de 30 à 40. Dans le traitement de cette grave affection, beaucoup de présence d'esprit est parfois nécessaire à ceux que leur position, comme médecins ou comme employés d'une maison de fous, met en contact avec ces derniers. En voici un exemple remarquable : dans l'établissement d'Hanwell dirigé par le docteur Ellis, un jour une malade, dont l'accès de fureur doublait les forces physiques, parvient à saisir M^{me} Ellis, à lui prendre les cheveux, et, la regardant d'un air terrible, lui dit qu'elle peut lui tordre le cou; mais M^{me} Ellis, sans s'effrayer, répond avec le plus grand calme : « Vous le pouvez, il est vrai; mais je sais que vous ne voudriez pas arracher un seul de mes cheveux. » Et la folle la laisse aller sans lui faire de mal.

Faits Divers.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Nous annonçons, dans notre dernier numéro, la confirmation du jugement qui condamne à mort le nommé Serres, de Peyrehorade, soldat de notre garnison. Ce malheureux nous écrit pour nous prier de déclarer que sa condamnation n'a rien de déshonorant. « Je ne sais ce qu'on fera de moi, dit-il dans sa lettre; s'il le faut, je mourrai avec courage, mais, pour l'honneur de ma famille, je vous prie de faire savoir à mes concitoyens que tout mon crime est d'avoir frappé un caporal dans un moment d'ivresse. »

« Ce sentiment d'un homme qui, sous le poids d'une condamnation capitale, ne pense qu'à l'honneur de sa famille, nous a profondément émus. Si notre voix avait quelque retentissement auprès des hommes du pouvoir, assurément elle ne manquerait pas au condamné. »

Variétés.

Extrait des notes et documents à l'appui des projets présentés par M. l'ingénieur en chef du département pour l'amélioration de la navigation dans la traversée de Lyon.

D'après le jaugeage qui a été fait en 1840 par M. l'ingénieur Gallia, pendant l'étiage simultané du Rhône et de la Saône, le fleuve, après le confluent de la Saône, ne fournit pas moins de 400 mètres cubes d'eau par seconde; cette quantité de 400 mètres cubes doit donc être considérée comme le minimum du débit de ce fleuve.

La pente totale depuis le confluent de la Saône, pris à l'étiage, jusqu'à la mer, est de 160 m. 43 pour une distance de 332 kilomètres. C'est une pente moyenne de 0,0004835. Le cours du Rhône est d'ailleurs, comme le cours de toutes les rivières, partagé en biefs ou parties profondes dans lesquelles la pente superficielle est très-faible, et en barrages naturels ou hauts fonds sur lesquels il y a peu d'eau, et où, la section étant faible quoique souvent fort large, le courant est plus rapide et la pente de superficie beaucoup plus forte.

La pente la plus faible paraît être de 0,0001; la pente la plus forte est de 1 m. 20 par kilomètre. Il existe des points où la pente est de plus de 0,0012; mais elle n'a lieu alors que sur de très-petites longueurs. Ainsi il y a des hectomètres dans lesquels on peut trouver une pente de 15 centimètres. Mais ils sont suivis ou précédés d'autres hectomètres où la pente est beaucoup moindre, et on ne trouve pas de kilomètres où la pente dépasse 1 m. 20; en sorte que si on régularise la pente elle ne dépassera nulle part 0,0012.

En appliquant ces données aux formules connues du mouvement des eaux courantes, il est facile de reconnaître que si, dans les parties les plus rapides de son cours, on resserre le lit du Rhône, de manière à faire disparaître les anomalies de ses pentes et à ne lui laisser qu'une largeur de 80 mètres, il aura une profondeur d'au moins deux mètres, et que dans toutes les autres parties on obtiendra cette profondeur, si elle n'existe pas naturellement, au moyen de resserrements qui n'auront pas besoin d'être aussi grands.

Si la profondeur moyenne du Rhône était de 2 mètres sur 80 mètres de largeur, il y aurait nécessairement plus de 2 mètres dans les

parties les plus profondes; et si l'on n'a besoin de 2 mètres que dans un canal de 30 mètres de largeur, par exemple, il suffit certainement, pour l'obtenir, de resserrer le fleuve de manière que sa profondeur moyenne soit de 1 m. 50.

On peut à très-peu de frais établir et entretenir au milieu du lit d'une rivière à fond de gravier une passe de largeur suffisante, de 40 à 50 centimètres de profondeur au dessous du sol naturel. Il suffit pour cela de diriger convenablement le tracé des passes et d'avoir des bateaux montés et équipés, toujours prêts à fonctionner dans le cas où les passes seraient comblées à la suite de fortes crues, afin de commencer les travaux de dégravolement avant que les eaux ne soient devenues trop basses pour gêner la navigation. Cette condition sera toujours facile à remplir sur le Rhône, parce que ce fleuve se tient habituellement à un mètre au-dessus de l'étiage, qu'il roule 1,500 mètres cubes d'eau par seconde, et que si ses crues sont subites, de peu de durée et susceptibles d'occasionner des bouleversements sur le fond, il n'arrive jamais que ses eaux descendent subitement à l'étiage en même temps que celles de la Saône; en sorte qu'on a toujours le temps de se mettre en mesure d'opérer les dragages avant que le volume des eaux ne soit réduit à 400 mètres, circonstance qui n'arrive peut-être pas durant trente jours dans un demi-siècle.

Lorsque les passes sont creusées dans une direction convenable, elles se maintiennent d'elles-mêmes après les petites crues et ne se comblent qu'une ou deux fois tout au plus chaque année.

Il ne serait donc pas indispensable, pour obtenir une profondeur d'eau de 2 mètres sur le Rhône de Lyon à la mer, de faire usage de la quantité d'eau auxiliaire que peuvent fournir les lacs de Genève, d'Annecy et du Bourget, en les barrant ainsi que le propose M. l'ingénieur divisionnaire Vallée. Ces barrages et ces fournitures d'eau auxiliaires, qui sont en ce moment l'un des objets des études

de l'ingénieur en chef O'Brien, n'en seront pas moins d'une très-grande utilité soit pour augmenter la largeur du chenal, soit pour dispenser des dragages, soit pour obtenir une plus grande profondeur d'eau et permettre d'amener à Lyon des navires d'un plus fort tonnage.

Les barrages pourraient avoir, pour toute la vallée du Rhône, un immense avantage; c'est celui de contribuer à diminuer la hauteur des inondations. En effet, si, lors d'une crue des rivières affluentes, on lève les fermettes du barrage, on arrête en partie l'écoulement du Rhône, et, en faisant gonfler le lac de quelques décimètres pendant la plus grande intensité de la crue de la Saône ou de l'Ain, on peut, par une manœuvre intelligente, obtenir un écoulement moins irrégulier et par conséquent infiniment moins désastreux; car on sait que ce sont les derniers décimètres de la hauteur qui causent le plus de ravages. Les eaux seront ensuite maintenues fortes un peu plus long-temps; mais on pourra éviter les débordements excessifs.

L'influence de la hauteur des eaux du Rhône sur celle de la Saône, et sur la facilité d'écoulement de cette rivière à Lyon, est immense. Si, par exemple, au 4 de ce mois (novembre 1840), on avait pu faire baisser d'un mètre le niveau du Rhône qui était à 5 mètres 50 centimètres, la Saône se serait élevée de 60 à 65 centimètres de moins aux ponts de Tilsitt et du Change. Les courants qui ont causé le plus de ravages ne se seraient pas établis.

Des signaux télégraphiques et un barrage à l'embouchure des lacs peuvent donc avoir encore, sous ce rapport, de très-grands avantages.

Les digues longitudinales destinées à resserrer le lit mineur, dans une largeur qui doit être déterminée en raison inverse de la racine carrée des pentes, peuvent être construites d'une manière économique en simples blocs d'enrochement de 6 à 8 centimètres de mètre

tre cube chacun, dont les carrières bordent le fleuve, et qu'il suffit de jeter ou poser sur le gravier formant le lit mineur. La hauteur des digues ne devant jamais excéder 2 mètres, puisque leur sommet n'a besoin que d'être à 2 mètres au-dessus du fond du thalweg, et que ces digues seront établies sur les hauts fonds, sur les bords ou du moins dans des points éloignés du thalweg, il n'entrera au plus que 8 à 10 mètres cubes d'enrochement par mètre courant. Ces digues seront ultérieurement consolidées en jetant par-dessus du gravier qui remplira les intervalles entre les blocs d'enrochement. Les dépôts de limon du fleuve ne tarderont pas à amener à la superficie une végétation, et on pourra y planter, au bout de quelques années, des boutures de saule, ainsi que je l'ai vu pratiquer et pratiqué moi-même sur la Garonne au-dessous de l'étiage. La vitesse de 2 mètres 50 centimètres que prendront les eaux est moindre que celle qui a lieu naturellement pendant les crues à l'aval de Beaucaire et qui n'empêche pas les navires de remonter à la voile.

(La suite à un prochain numéro.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable. F. RITTIER.

RHUMES. — ENROUEMENTS.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les affections de poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE de NAFÉ D'ARABIE dont nous ne saurions trop recommander l'usage à nos lecteurs. Cette PATE, aussi agréable à prendre que le meilleur bonbon, a l'avantage de calmer promptement la toux et de fortifier la poitrine. La PATE et le SIROP de NAFÉ se vendent chez MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, place des Célestins, à Lyon.

Annonces judiciaires.

Etude de Me Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le lundi vingt-cinq janvier courant, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de dix pianos, glaces, pendule et chaises; au comptant. (1413)

SECOND AVIS

A MM. LES CRÉANCIERS DE LA FAILLITE DU SIEUR

PIERRE MATTON,

Qui était marchand-drapier à Lyon, place de l'Herberie.

En conformité des articles 492, 495 et suivants de la loi du 28 mai 1833.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Pierre Matton, ci-devant marchand-drapier à Lyon, place de l'Herberie, sont de nouveau avertis que la vérification des créances commencera le jeudi onze février prochain, à onze heures du matin, dans la salle des délibérations du tribunal de commerce, Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, et sera faite contradictoirement entre MM. les créanciers ou leurs mandataires et les syndics soussignés, en présence de M. le juge-commissaire qui en dressera procès-verbal, et dans le cas où la vérification ne pourrait être terminée le même jour, elle serait continuée les jours suivants, aux mêmes lieu et heure, jusqu'à ce que les créances produites aient été vérifiées.

En conséquence, MM. les créanciers sont invités à remettre, avant le lundi huit février prochain, au domicile du sieur Fleury Chevillard, arbitre de commerce, à Lyon, rue Lafont, n° 2, syndic définitif, leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, ou à en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce, afin d'éviter la déchéance qu'ils auraient encourue passé ce délai.

Chaque créancier, dans la huitaine, au plus tard, après que sa créance aura été vérifiée, sera tenu d'en affirmer la sincérité, par devant M. le juge-commissaire, sous peine d'encourir la déchéance prononcée par la loi.

Le syndic définitif,

Signé CHEVILLARD.

Vu par nous juge-commissaire,

Signé PITIOT-COLLETTA.

(4061)

Etude de M Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n° 2.

Le samedi vingt février mil huit cent quarante-un,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DAJUDICATION DÉFINITIVE,

EN QUATRE LOTS ET SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

Des immeubles dépendant de la succession de Louis Bourdin.

Décédé aubergiste en la commune de la Guillotière.

Le premier lot est composé de plusieurs maisons, dans l'une desquelles est établie l'auberge du Mont-Cenis, et d'une partie d'un pré ou clos verger, situés à la Guillotière, Grande-Rue, et il a été estimé à la somme de..... 87,430 f. c.

Le second lot est composé de la seconde partie du pré ou clos verger dont il vient d'être parlé, et d'un autre pré contigu, aussi situés à la Guillotière, sur les derrières de la Grande-Rue, et il a été estimé à la somme de..... 23,448

Le troisième lot consiste en une terre en nature de pré, située à Villeurbanne, sur le chemin du Sacré-Cœur, et il a été estimé à la somme de..... 48,973 05

Le quatrième lot consiste en une terre dite du Moulin-à-Vent, située à la Guillotière, lieu de Montagny, et il a été estimé à..... 4,686 25

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit Me Brun, avoué. (522)

Annonces diverses.

(9033) A céder de suite.

COMMERCE DE RUBANS en gros, rue Clermont, n° 1, au 1er, près la place des Terreaux. S'y adresser.

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2793)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Bandages, — Suspensoirs, Clysoirs, — Seringues, — Urinaux, Clyso-pompes, — Pessaires,

Mamelons, — Bouts-de-Sein, Biberons, — Téterelles, Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautére, Papier pour Cautére, Taffetas et Vésicatoire. (2809)

(7482)

AVIS.

Les syndics administrateurs de la Compagnie de navigation du Rhône supérieur ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément à l'article 21 des statuts de la Société, une assemblée générale aura lieu le 1er février, à cinq heures du soir, dans les bureaux de la Compagnie, cours d'Herbouville, 4.

Avis Important.

On demande à emprunter 4,000 f. pour trois mois, pour servir à la construction d'UNE VOITURE d'un nouveau genre, laquelle, sans vapeur ni chevaux, pourra faire dix à douze lieues par heure sur toutes les routes. L'inventeur donnera moitié du produit au prêteur.

S'adresser, pour les renseignements, tous les jours de huit à dix heures du soir, ou le dimanche de dix heures à quatre heures, chez M. Lambert, rue Saint-Côme, n° 2, au 4e. (9039)

L'UNION,

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCES DU ROI DES 5 OCTOBRE 1828 ET 21 JUIN 1829.

CAPITAL SOCIAL.

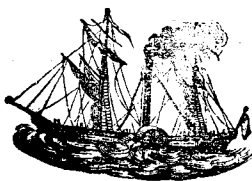
Contre l'Incendie : DIX millions.

Sur la Vie : DIX millions

Les bureaux sont actuellement chez M. Audra-Fauvel, banquier, rue Pisay, 11, au 1er étage, deuxième entrée rue Lafont, 8. (7442)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures 1/2 du matin, pour Valence, Arignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7372)

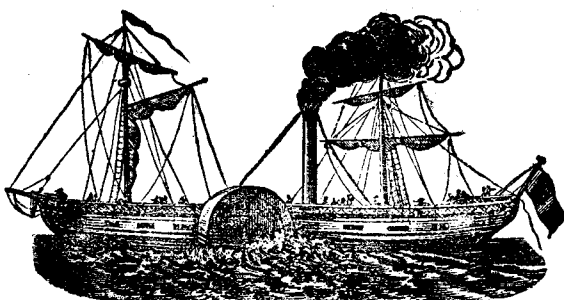
VICHY Pour se procurer l'eau naturelle de VICHY, adresser directement les demandes à MM. Brosset frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue Saint-Honoré, n° 295.

Pour les véritables pastilles de Vichy, chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent :

Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (5446—2089)

DRAGEES DE CUBÉBINE

De Labélonie, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours; elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte : 3 fr. — Pharmaciens dépositaires : MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon. (2099—5455)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

GUÉRISON

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dérèglement ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. — Prix : 2 fr. le flacon, avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche. (2090—5445)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS.

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)